

je crie vengeance... c'est contre son complice, quel paltoquet, un gueux... qu'elle n'a jamais aimé au fond....

M. LE PRÉSIDENT.—Ainsi, vous persistez dans vos plaintes.

M. PIVERT.—J'y persiste et repersiste contre ce galopin ! oui, monsieur. Mais pas contre Paquitas, ma biche chérie. Oh ! contre elle !... Dieu de Dieu... je ne voudrais pas persister.

M. LE PRÉSIDENT.—Il y a connexité dans le délit. Vous ne pouvez pas scinder la plainte. Voyons, vous désistez-vous.

M. PIVERT.—Mais si je me désisais, il échapperait, et je ne veux pas qu'il échappe !... car, voyez-vous, il mériterait de porter sa tête plusieurs fois sur l'échafaud.... Ce n'est pas par des moyens licites qu'il a séduit ma pauvre bichette ; il a *barricadé* sa vertu, dans des moyens qui font dresser les cheveux sur ma tête.....

(A ces mots prononcés par M. Pivert, qui est absolument chauves, un rire homérique s'empare de l'auditoire.)

M. PIVERT, se retournant vers les rieurs :—Il n'y a pas de quoi rire, messieurs ; car ce qui m'arrive peut vous arriver demain..... à moins que ça ne vous soit arrivé hier.....

(Ici, le rire redouble, et M. le Président est obligé de rappeler les auditeurs au silence.)

M. PIVERT, continuant sa plainte :—Imaginez-vous, messieurs les juges, que ma femme a un faible pour l'uniforme, au point qu'elle voulait me faire engager dans la mobile, et que même j'ai été au Palais-Royal.... non Egalité.... c'est-à-dire National.... et qu'on m'a refusé pour défaut d'âge.... j'avais vingt ans de trop. (On rit).

M. LE PRÉSIDENT.—Abrégez.

M. PIVERT.—Pour faire plaisir à ma femme, cette pauvre biche !—je la conduisais à toutes les revues, et c'est là qu'elle fit la rencontre de ce gringallet !... je vous demande un peu si ce n'est pas une surprise de de son cœur, à cette malheureuse, de s'être laissée prendre aux uniformes de garde républicain.... Enfin, ce militaire, cet infâme Rognard, ci-présent, fréquenta bientôt mes foyers.... Et un jour, rentrant à l'improviste.... je surpris... je vis... Et ce qu'il y a de plus infâme dans ce crime odieux, c'est que le misérable n'avait même plus l'uniforme à l'aide duquel il avait fasciné ma pauvre biche ! N'est-ce pas là le suprême degré de l'infamie ! Voilà pourquoi je réclame toute votre indulgence pour mon innocente épouse, et toute votre sévérité

envers ce garde indigne du beau titre de guerrier français !

M. le président adresse quelques interpellations à Mme. Pivert, qui avoue le délit, en s'excusant sur ce qu'elle n'a jamais aimé son mari.

M. LE PRÉSIDENT.—C'est là un étrange moyen de défense.

MME. PIVERT, sanglotant :—Ce sont mes parents qui m'ont contrainte à ce mariage avec ce tyran, ce débauché.

M. PIVERT.—Ah ! Paquita, Paquita ! qu'oses-tu dire ? Un tyran, moi qui ne suis heureux que de tes joies..... Un débauché ! moi qui ne vais jamais aux Tuileries, parcequ'il s'y trouve des statues dont le deshabillé me fait rougir !

Après avoir entendu Rognard, qui, ainsi que Paquita, avoue le délit, le tribunal condamne les deux complices chacun à six mois de prison.

M. PIVERT, avec stupéfaction :—Six mois de prison ! M. le Président ; mais c'est sa mort que vous ordonnez là. Est-ce que cette pauvre chatte pourrait rester si longtemps loin de moi. Ah ! messieurs les juges, j'aime mieux retirer ma plainte.

M. le président ; Adressez vous au parquet.

M. Pivert j'y cours, messieurs, j'y cours. (à sa femme) : ne te désole pas, chère bichette, je vais te faire mettre en liberté, je te consolerais, je te dorlotterai.

Le digne mari sort en courant pour aller réclamer sa moitié, qu'il pourrait appeler son quart. Que l'hymen lui soit léger ! mais que de Pivert dans la vie !

GAZETTE POUR RIRE.

Tu es un scélérat, disait un homme de police à un voleur qu'on venait d'arrêter.

—Que fais-tu dans les rues à deux heures du matin ?  
—Hélas, répondit le voleur, je suis un pauvre honnête qui n'ose pas demander le jour.

—Mais pourquoi ces armes ?  
—C'est qu'à cette heures les rues ne sont pas sûres.

Un domestique irlandais ayant versé le bouillon qu'il allait servir sur la robe neuve de sa maîtresse, s'écria :

—Il n'y a pas de mal, madame ; il y a encore dans la cuisine du potage pour tout le monde !

Quelqu'un offrait des raisins pour dessert à un fils de Bacchus : "Merci, dit-il, je ne prends jamais mon vin en pilules."

Quelqu'un ayant demandé à un pauvre diable anglais quelles étaient les trois choses qu'il désirait : "D'abord, répliqua-t-il, je voudrais avoir autant de bière que je pourrais boire.

—Ensuite ?  
—Je voudrais avoir autant de *beefsteack* que je pourrais manger.

—Bon, et quel serait ton dernier souhait ?  
—Ma foi, tout bien considéré, je voudrais, je crois, avoir encore un peu plus de bière."

Un monsieur de cette ville disait à M. K\*\*\*\* qu'il avait grand mal à l'œil et lui demandait s'il ne savait pas quelque remède. M. K\*\*\*\* répondit :

—"J'avais l'an passé un grand mal à une dent, je la fis arracher et je fus guéri ; voyez si le remède vous vas."

Croiriez-vous, disait M. Z\*\*\*\* dans une compagnie, que M. X\*\*\*\*, après avoir eu la tête coupée, la prit et la porta l'espace de deux lieues ? Oui, deux lieues tout entières ; cela est sûr ! Il ajouta cependant que ce monsieur avait eu quelque peine à se mettre en marche.—Je le crois bien, répondit quelqu'un de la compagnie ; il n'y a, dans ce cas, que le premier pas qui coûte.

Un Ecossais ayant demandé, dans la boutique d'un barbier de Montréal, si le maître de la maison y était, en fourrant sa tête au travers d'un des carreaux de papier de la fenêtre, un des garçons lui répondit que non, en passant sa tête par un autre carreau.

On s'abonne à l'Enseigne du Grand Sauvage, 39, rue du Pont, St. Roch et chez M. A. Levy Recio, rue St. Vallier, St. Sauveur.

On a besoin immédiatement de quatre porteurs pour la vente de ce journal.



LE CYCLOPE.

Journal Littéraire et Satirique,

Imprimé et publié par

L. P. NORMAND,

No. 56½, rue St. François,

St. Roch.

PARAITRA

TOUS LES MERCREDI,

de chaque semaine.

Prix de l'abonnement :

\$1.50 cts par an.

Payable à tous les trois mois et d'avance.

Nous publierons des annonces à tous ceux qui en feront la demande, à très bas prix.

Toutes lettres ou correspondances, devront être adressées au propriétaire (franc de port.)

